

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
BUREAU DES PERSONNELS DE CATEGORIES A, B ET C (SRH2B)
IMMEUBLE ATRIUM
5 PLACE DES VINS DE FRANCE
75573 PARIS CEDEX 12

Paris, le **22 JUL. 2019**

Affaire suivie par : Christine Berho et Hélène Pesan
Téléphone : 01 53 44 26 61 et 01 53 44 28 76
Mél. : christine.berho@finances.gouv.fr
helene.pesan@finances.gouv.fr

NOTE POUR TOUS LES SERVICES

Objet : organisation en décembre 2019 d'un examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions de programmeur de système d'exploitation, au sein des ministères économiques et financiers.

A l'issue de la préparation qui se déroule à l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE), mes services organisent le **mardi 17 décembre 2019**, pour l'ensemble des directions, un examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions de programmeur de système d'exploitation, au titre de l'année 2020.

I - CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR

Cet examen est ouvert aux fonctionnaires de catégorie A ou B ayant exercé ou exerçant des fonctions de programmeur, de pupitreur, de chef-programmeur ou d'analyste.

II - NATURE DES EPREUVES

L'examen professionnel comporte deux épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Epreuve écrite n°1 (*durée 2 heures*) : composition sur un sujet relatif aux principes généraux du logiciel.

Epreuve écrite n°2 (*durée 4 heures*) : épreuve écrite permettant d'apprécier la connaissance du système d'exploitation choisi par le candidat parmi les systèmes suivants :

UNIX, LINUX, WINDOWS SERVEURS IOS ou ANDROID.

L'arrêté du 19 décembre 2017 modifié (JO du 24 décembre 2017) pris en application des articles 7, 8 et 9 de l'arrêté du 10 janvier 1982 modifié relatif aux programmes et nature des épreuves des concours et examens portant sur le traitement de l'information liste les systèmes d'exploitation susceptibles d'être proposés aux candidats.

Epreuve orale d'admission (*préparation 30 mn - durée 30 mn*) : entretien avec le jury.

III – DATE ET LIEU DES EPREUVES

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu le **mardi 17 décembre 2019** en région parisienne.

L'épreuve orale d'admission se déroulera à Paris à compter du **lundi 6 avril 2020**.

IV - INSCRIPTIONS

La date **de début** de saisie des inscriptions par voie de téléprocédure ou de retrait des dossiers d'inscription au secteur « Organisation des concours » du Secrétariat général des ministères économiques et financiers est fixée **au lundi 2 septembre 2019**.

La date **de fin** de saisie des inscriptions par voie de téléprocédure ou d'envoi (le cachet de la Poste faisant foi) des dossiers d'inscription au secteur « Organisation des concours » du Secrétariat général des ministères économiques et financiers est fixée au **jeudi 10 octobre 2019 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)**, délai de rigueur.

Les candidats peuvent s'inscrire :

◆ **soit par voie de téléprocédure**

➤ **sur Internet par le portail du ministère www.economie.gouv.fr/recrutement** - Rubrique « Vous êtes agent de la fonction publique » - lien « Concours et examens professionnels réservés » - Inscription - « Catégorie A ou B » - Secrétariat général - « Inscriptions aux concours du Secrétariat général » - « Accès à la téléprocédure ».

La procédure comprend une phase unique d'inscription. Les candidats enregistrent leur inscription dans l'application en renseignant l'ensemble des rubriques. L'application

leur attribue un numéro d'enregistrement et un code confidentiel. Ce numéro d'enregistrement et ce code confidentiel s'affichent à l'écran. Un accusé de réception de leur inscription est également adressé aux candidats par messagerie.

A l'aide de ces identifiants, les candidats peuvent accéder à la téléprocédure pour modifier ou consulter les données de leur dossier jusqu'à la date limite de clôture des inscriptions.

◆ **soit par dossier papier**

Les candidats conservent la possibilité de retirer un dossier d'inscription par courrier ou sur place auprès du Secrétariat général - Service des ressources humaines - Sous-direction de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale - Bureau de la gestion des personnels de catégories A, B et C (SRH2B) - Secteur « Organisation des concours » - Immeuble Atrium - Pièce 2313 - 5 place des Vins de France - 75573 PARIS CEDEX 12 - Tél : 01 53 44 28 00 (de 9 heures à 18 heures).

Les dossiers d'inscription doivent impérativement être établis sur le formulaire délivré à cet effet par le secteur « Organisation des concours » du Secrétariat général des ministères économiques et financiers.

Le fait de ne pas respecter les formalités et délais d'inscription entraîne l'élimination des candidats.

V - SERVICE AUQUEL DOIVENT S'ADRESSER LES CANDIDATS

Pour tout renseignement, les candidats peuvent s'adresser au Secrétariat général - Service des ressources humaines - Sous-direction de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale - Bureau des personnels de catégories A, B et C (SRH2B) - Secteur « Organisation des concours » - Immeuble Atrium - Pièce 2313 - 5 place des Vins de France - 75573 PARIS Cedex 12 - Tél : 01 53 44 28 00 (de 9 heures à 18 heures) Mél : concours.minefi@finances.gouv.fr.

Enfin, je vous rappelle que l'inscription à la préparation organisée par l'Institut de la gestion publique et du développement économique ne vaut pas inscription à l'examen.

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer la plus large diffusion de ces informations auprès des agents placés sous votre autorité.

L'Administratrice civile hors classe,
Cheffe du Bureau SRH2B,


Aude PLUMEAU